

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt quatre, le dix décembre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Centre Culturel et des Congrès - 9, boulevard du Collège - 71 600 PARAY-LE-MONIAL, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du .

DÉCISION N° DB2024_055 - DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE AVENANT N°3 À LA CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (COT) DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL AVEC VNF - PORT DE DIGOIN

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 10 décembre 2024,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 9 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public conclu avec VNF pour le port de plaisance de Digoin

Vu les avenants n°1 et n°2 à la convention précitée,

Considérant que la Communauté de Communes Le Grand Charolais, au titre de sa compétence, va procéder au réaménagement du port de plaisance de Digoin en lien avec la ville,

Considérant que le projet est en cours de finalisation,

Considérant la nécessité de prolonger la convention précitée par un avenant n°3,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1: D'approuver les termes de l'avenant n°3 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial à intervenir avec Voies Navigables de France (VNF) telles que joint en annexe.

Article 2 : D'autoriser M.le Président à signer ledit avenant n°3.

Article 3: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 4: La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 21	Secrétariat de séance assuré par : André ACCARY
Membres présents à la séance : 14	Votants : 14

Membres présents :

Gérald GORDAT, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY

Membre(s) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Magali DUCROISET, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Patrick BOUILLON, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 10 décembre 2024
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais